

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL873

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 32

À l'alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« jours »,

insérer le mot :

« supplémentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.